

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 305 Formation institutionnelle et juridique des secteurs			
Code	PESP3B05	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Isabelle POCOROBBA (isabelle.pocorobba@helha.be) Marie KEGELS (marie.kegels@helha.be) Christian NILE (christian.nile@helha.be) Nicolas BEDYNEK (nicolas.bedynek@helha.be) Louise ESCOYEZ (louise.escoyez@helha.be) Jean-Luc WASMES (jean-luc.wasmes@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif général des activités d'apprentissage sera de sensibiliser les étudiants à développer une approche respectueuse des personnes avec lesquelles ils sont appelés à travailler au travers de notions théoriques et de nombreux exercices mettant en scène la réalité professionnelle.

Au préalable, l'étudiant s'inscrira dans une filière spécifique parmi les suivantes :

- Enseignement
- Petite enfance
- Milieu du handicap
- Personnes vieillissantes
- Cohésion sociale et insertion socioprofessionnelle

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**

- 2.1 Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille.
- 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicitier si besoin
- 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
- 2.4 Réfléchir et explicitier les valeurs et principes qui guident son action.
- 2.5 Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations complémentaires et parfois contradictoires existant entre les dimensions juridiques morales, déontologique du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique.
- 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes

Acquis d'apprentissage visés

De manière générale, l'étudiant est amené à réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action en étant capable de les motiver par référence aux cadres légaux, mais aussi à questionner leurs interventions dans le sens éthique et déontologique.

Législation:

Au terme de l'activité, l'étudiant sera capable:

- De mieux comprendre la réglementation liée aux terrains d'interventions;
- Prendre la responsabilité de ses propres actions et décisions en étant capable de les motiver par référence aux cadres légaux et secteurs requis.

Déontologie:

Au terme de l'activité, l'étudiant sera capable :

- de mobiliser, dans des situations données, des notions de base d'éthique et de déontologie ;
- d'identifier les questions de sens posées dans une situation-problème spécifique ;
- de manipuler des outils éthiques et déontologiques afin de se positionner quant à l'usage de sa liberté;
- d'exercer un jugement éthique et déontologique argumenté à l'endroit d'une question soulevée dans une situation problème particulière.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP3B05A Législation et réglementation

15 h / 1 C

PESP3B05B Déontologie

15 h / 1 C

Contenu

Législation:

- cadres légaux spécifiques à l'enseignement, la petite enfance, l'Aide à la jeunesse, le milieu socioprofessionnel, la cohésion et l'insertion sociale, le milieu du handicap et les personnes vieillissantes.
- l'institution, la structure des différents services, le référentiel de qualité (qualité de vie du bénéficiaire).

Déontologie:

- Travail en contexte d'incertitude - Systèmes normatifs - Liberté et action
- Exploration : liens vie professionnelle/vie privée ;
- Démocratie et hiérarchie (travail d'équipe en institution) ;
- le respect ; le corps.

Démarches d'apprentissage

- Enseignement en présentiel (en classe)
- Exposés, échanges, discussions, mises en situation, travaux de groupes.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative

Sources et références

Documents de référence déposés sur la plateforme Connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents à disposition des étudiants sur la plateforme Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note globale attribuée à l'UE305 est obtenue à partir d'une épreuve intégrée qui compte pour 100% des points. L'épreuve reprend les deux activités d'apprentissage sous forme d'un travail individuel écrit à déposer sur la plateforme connected selon les modalités prévues lors de la session du Q2.

Cette épreuve intégrée écrite porte sur l'analyse d'une situation problème d'un point de vue législatif (hiérarchie des normes de droit, textes législatifs appropriés) et déontologique. Les étudiants peuvent utiliser leur cours et documents personnels.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100%	Trv	100%

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Néant

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences travaillées au sein de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).